

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Mais....

Les chiens aboient la caravane passe

SOMMAIRE

- Editorial
- Contribution au débat
- Lettre de T. LEPAON
- 70 ème anniversaire de la libération : le CNR aujourd'hui
- Points de vue
- Résultats Elections
- Barème 2015

URSEN CGT

Section des Retraités J. Delétraz P. Hanse 29 Avenue Charlotte Corday 14000 CAEN

TRESORIERS DES SDEN SDEN CGT CALVADOS

Laurent Forestier 6 Impasse du Londel 14480 Le Fresne Camilly

SDEN CGT MANCHE

Isabelle Leroy *
4 Le Clos Samson
50470 Tollevast

SDEN CGT ORNE

Isabelle Jarno 2 rue des Fauvettes 61600 Magny-le-Désert N° 11 Décembre 2014

EDITORIAL

VIVRE SON SYNDICALISME DANS UN MONDE DE COMMUNICATION

e meilleur moyen pour communiquer, le plus élémentaire, celui qui ne coûte rien, c'est bien évidemment le dialogue entre salariés ou camarades.

Pour cela, pas besoin d'abonnement, ni de raccordement à des réseaux, ni d'être inscrit à facebook.

'est bien au sein de leur section syndicale d'établissement ou d'entreprise que les adhérents s'informent, échangent les idées, confrontent entre eux leurs visions différentes de mener l'action. C'est là que prennent naissance les revendications et les décisions collectives. Ensuite la structure syndicale de notre CGT permet de faire remonter à tous les niveaux le sentiment, l'inquiétude, les propositions de ce que l'on appelle communément la base. Il est normal, il est même sain pour la démocratie que des conflits apparaissent. C'est la confrontation des idées, des points de vue et aussi, l'apprentissage de l'écoute de l'autre. Les réunions statutaires des fédérations, des UD, les congrès nationaux déterminent ensuite l'orientation syndicale pour toute la CGT.

es décisions finales de congrès votées majoritairement s'appliquent à tout adhérent de la CGT dans sa fédération. Il se doit alors de tout mettre en œuvre pour appliquer les orientations de lutte et d'actions décidées. C'est ainsi qu'est respectée la démocratie syndicale. Bien sûr on peut être porteur d'idées minoritaires.

Vouloir faire évoluer cette grande maison CGT ne se fait pas par de grandes révolutions.

Chaque congrès est l'occasion de redéfinir la stratégie syndicale et d'élire ceux qui seront chargés de sa mise en œuvre.

u sein de la commission Exécutive de la Confédération de nombreux courants sont représentés. Ils peuvent donc débattre et faire remonter leurs observations. Pourquoi ne pas avoir utilisé les débats internes, ne pas avoir demandé des précisions sur les documents présentés ?

Quel sentiment peut pousser des militants à préférer utiliser une presse déchaînée et des canards médiatiques boiteux qui ne rêvent que de voir une CGT affaiblie, une CGT ne pouvant plus faire obstacle au libéralisme ambiant ? Et dans quel but ?

Quelle justification peut-on trouver à cette forme d'action qui risque de nuire, qui nuit à tous les camarades en lutte sur le terrain et mobilisés pour leurs élections professionnelles.

Quelle jouissance éprouvent-ils à constater aujourd'hui les quelques points perdus ici et là par notre organisation au bénéfice du syndicalisme réformiste ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous découvrons la difficulté de faire passer nos idées. Nous sommes confrontés à la désinformation médiatique. Notre presse syndicale ne peut rivaliser face à la puissance des grands groupes d'information. La presse aujourd'hui est dans les mains de groupes économiques.

a puissance économique est-elle force de loi et d'objectivité ? Pouvons-nous lui faire confiance pour être valablement informés ?

Ce qui est certain, c'est que cette action vise à déstabiliser, à discréditer la CGT aux yeux des adhérents, plus largement des sympathisants et bien sûr au-delà de l'opinion publique.

C'est une démarche qui est contraire aux valeurs fondatrices mêmes de notre organisation, elle s'apparente à une forme de collaboration de classe en pratiquant les mêmes méthodes.

Cette communication là nous n'en avons pas besoin.

Pour retrouver la confiance, débattons autour de nous, posons les questions et faisons confiance à notre presse syndicale.

Ph. HANSE

CONTRIBUTION AU DEBAT PAR JEAN-PIERRE COTTIN

Depuis plusieurs semaines, la direction de la CGT traverse une crise majeure qui remet en cause son Secrétaire Général. Cela m'afflige comme des milliers de militants de la CGT, particulièrement en Basse Normandie où nous avons pu être amenés, les uns et les autres à côtoyer personnellement Thierry LEPAON.

Je ne veux pas chercher à exempter à tout prix l'intéressé de toute responsabilité. Quand on accède aux plus hautes fonctions, on se doit d'assumer ses erreurs, si erreur il y a eu. Mais, il n'est pas juste selon moi d'aborder cette affaire sous le seul angle de la responsabilité individuelle de tel ou tel. On ne résoudra pas cette crise en se contentant d'accabler la personne de Thierry LEPAON. En tout cas, je m'y refuse.

Car j'imagine que ce n'est pas lui qui a décidé tout seul des sommes qui sont en cause. Cela pose des questions de fond sur les procédures de décision concernant les cadres de l'organisation. Les sommes citées ont bien été fixées par des organes officiels du syndicat. Lesquels ? Sont-ils collectifs ou individuels ? Devant quelles instances statutaires avaient-ils à en rendre compte ? Car ce qui me stupéfie dans cette triste affaire, c'est que des décisions adoptées selon des procédures internes « normales » suscitent une telle désapprobation de la masse des syndiqués. Cela en dit long sur le décalage qui s'est créé entre la direction du syndicat et ses adhérents ou plus largement, le monde du travail. La transparence et la démocratie devraient être la règle à tous les échelons de l'organisation, y compris en ce qui concerne le fonctionnement de la direction confédérale.

L'autre aspect de cette triste affaire, le plus grave sans doute, surgit de la question « à qui profite le crime ? » La CGT représente aujourd'hui probablement le dernier rempart contre l'entreprise de destruction sociale qui est en cours dans notre pays comme partout en Europe. Il ne faut pas s'étonner qu'elle constitue à ce titre un enjeu politique de premier plan. Les difficultés de la succession de Bernard THIBAULT ne font que traduire la bataille qui fait rage. De toute évidence, des forces sont à l'œuvre au sein même de l'organisation pour amener la CGT sur le terrain de la collaboration de classe. Ce sont elles, n'en doutons pas, qui sont à l'origine des révélations qui défrayent la chronique.

Que des cadres de la CGT se soient aussi facilement laissés piéger montre que la dégradation de la conscience politique qui frappe ce pays n'épargne pas, hélas, l'organisation à qui l'on doit l'essentiel de nos conquêtes sociales.

Le 13/12/2014

NDLR: L'Edito de Philippe et la contribution de Jean-Pierre ont été rédigés avant les réunions de la Cex du 9/12 et du 16/12. Ces deux textes restent cependant d'actualité. On vous a transmis par mail la teneur de ces réunions.

CONSEQUENCE des derniers congrès de l'UNSEN et des attaques de certains actifs contre la SNR, Philippe quitte la CGT au 01/01/2015. Son retrait n'est pas lié à « l'affaire ». Nous devons le remercier vivement pour son action militante en tant que stagiaire à Nantes, puis comme actif à Caen, chargé particulièrement des SES/SEGPA, investi dans l'interpro à l'UL de Dives et à la Cex de l'UD14, enfin comme retraité à la Cex de la SNR. Ce n'est pas sans un pincement (gros) au cœur que nous le voyons s'éloigner, nous n'aurons plus de cachous (Lajaunie ah! ah!) pour nos réunions, nous n'aurons plus ni son humour ni ses analyses toujours pertinentes. Il nous manquera évidemment beaucoup mais Dives sur Mer n'est pas très loin. Donc un grand **MERCI**!

CONSEQUENCE de la déclaration de la Cex de l'UNSEN demandant (avec d'autres) la démission de la direction confédérale et particulièrement celle de notre SG. Cette décision intervenant après réunion de la Cex interpellée par des SDEN. L'URSEN et ses trois SDEN n'ont pas réagi puisqu'il n'y a pas eu de réunions des CSD. Un certain nombre de camarades membres de nos instances, par contre, ont interpellé la Cex à titre individuel pour dénoncer cette déclaration. On nous réplique que nous étions les seuls en France et que nous formions un clan! Qui le croira?

Après l'essai de retirer le droit de vote aux retraités (Congrès extra), après le vote d'amendements anti statutaires (Congrès de Seignosse), voilà que la Cex, certes élue au Congrès, prend une décision extrêmement grave qui nuit à notre CGT. Cela, sans réunion des adhérents des SDEN.

J'ai pour ma part beaucoup de mal à l'accepter et j'ai réagi assez durement. Je me pose des questions. Je ne suis pas loin de rejoindre mon camarade Philippe et de quitter ce navire qu'est devenu l'UNSEN. Cela dépendra de l'attitude de cette Cex des actifs dans l'avenir. Pour l'instant, je vais assurer jusqu'à la Conférence nationale du Cap d'Agde du mois de mai. Notez que pour cette conférence, Caen a deux membres de droit (Philippe et moi) et il faudra donc en trouver un autre, auquel s'ajoute un délégué. Réfléchissez-y.



AUX SYNDIQUES DE LA CGT

Montreuil, le 19 décembre 2014

Chères et Chers Camarades,

C'est la deuxième fois que je vous écris.

Je me suis adressé à vous dès le 5 novembre après la parution de l'article du Canard Enchaîné, faisant état des travaux effectués par la Confédération dans l'appartement mis à ma disposition.

A ce moment déjà, je vous ai dit combien je comprenais votre émotion.

Depuis, des informations partielles et souvent partiales, des sommes totalement extravagantes concernant la prime qui m'a été versée à mon départ de Normandie, ont été jetées en pâture aux médias, visant à mettre en doute mon honnêteté et la sincérité de mon engagement syndical. En créant des amalgames malsains sur la notion « d'affaires », dans l'esprit des salariés et dans l'opinion publique, cette campagne médiatique visait à entretenir l'idée du « tous pourris », et par là, à porter atteinte à toute la CGT et à ses adhérents.

Cette campagne médiatique, facilitée en interne de manière inadmissible, touche au cœur les syndiqués de la CGT car les valeurs de la CGT sont mises en cause, des valeurs d'honnêteté, de dévouement et de probité.

Je ne peux pas accepter cela. Ce n'est pas d'abord à moi que je pense, mais à chacune et chacun d'entre vous qui faites la CGT d'aujourd'hui, qui avez fait la CGT d'hier, et qui ferez celle de demain.

Au moment où chacune et chacun d'entre vous s'apprête à prendre des congés, il est primordial que vous disposiez de tous les éléments utiles pour apprécier les faits et vous forger votre propre opinion.

Permettre à chaque syndiqué-e d'accéder à toutes les informations est à mes yeux une étape essentielle pour que nous puissions prendre ensemble les bonnes décisions pour la CGT.

Depuis le début de la campagne médiatique qui me met en cause, je souhaite que toute la transparence soit faite à l'égard de la CGT, de ses syndiqués, et au-delà à l'égard des salariés.

Si je ne suis pas revenu vers vous plus tôt, c'est parce que j'ai fait le choix de respecter la démocratie de notre organisation en réservant aux instances de direction que vous avez élues mes explications et mes analyses, pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle.

Respecter les règles que nous sous sommes fixées, décider hors de la pression des médias, est un enjeu démocratique essentiel pour la CGT.

Ainsi, depuis début novembre, la Commission exécutive confédérale s'est réunie quatre fois. Dès début novembre, la Commission financière de contrôle, élue par les syndicats en congrès, a travaillé.

J'ai personnellement donné tous les détails concernant la prime qui m'a été versée par le Comité régional CGT de la Normandie lors du Bureau confédéral du 2 décembre et de la Commission exécutive confédérale du 9 décembre. Je sais que cette prime fait débat dans la CGT.

.../...

J'ai souhaité partager ces informations avec les secrétaires généraux de vos organisations, et recueillir leur appréciation le 15 décembre dernier. La Commission exécutive confédérale a tiré les premiers enseignements de cette réunion dès le lendemain.

Tous ces éléments sont désormais disponibles sur le site de la CGT : <u>www.cgt.fr</u> que je vous invite à consulter.

Le 6 janvier, la Commission exécutive confédérale se réunira à nouveau et vos organisations se réuniront, au cours d'un CCN cette fois, le 13 janvier, afin de prendre des décisions au sujet des procédures et des règles de vie à adopter pour que nos décisions soient plus collectives et plus sécurisées en matière financière.

Le CCN devra aussi prendre des décisions concernant les propositions de la direction confédérale sur l'évolution des responsabilités au sein du Bureau confédéral, le secrétaire général, l'administrateur et les autres membres.

Dès début janvier, il nous faut surtout nous tourner vers les salariés et construire ensemble l'action que nous avons décidée au premier trimestre 2015 sur les sujets centraux que sont l'emploi, les salaires, la protection sociale, le développement de la production industrielle et les services publics.

Dans cette période où le patronat et le gouvernement multiplient quotidiennement les attaques contre les droits d'expression des salariés, cherchent à déréglementer le travail et à toujours moins le payer, l'objectif de la campagne médiatique est de faire mettre un genou à terre à la CGT. Ne soyons pas dupes.

La CGT est traversée par des questionnements sur ses orientations. Ces questions de fond étaient déjà présentes bien avant fin octobre. Elles portent sur la manière de construire un processus de mobilisation, dans un contexte politique difficile, où la tentation du repli sur soi et de la résignation progresse. Elles concernent le choix qu'a fait la CGT de permettre aux salariés de bâtir leurs revendications pour transformer leur travail et la société, mais aussi sur le rapport que la CGT entretient avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif, sa place dans le syndicalisme européen et mondial et le sens même du mot « confédération ».

Ces questions sont posées aux syndiqués de la CGT. C'est ensemble que nous allons devoir construire les réponses en partant de vos expériences, de vos engagements, de vos espoirs, de vos succès et de vos difficultés.

Première organisation syndicale en France qui fêtera ses 120 ans en 2015, la CGT est une confédération qui a pour objectif de rassembler les salariés, quels que soient leur métier, leur âge, leur catégorie, leur lieu de vie et leurs opinions personnelles, pour faire converger les revendications et les luttes, parce qu'on est plus fort ensemble.

Ma responsabilité de secrétaire général de la CGT, ma seule priorité et mon unique ambition personnelle est de conduire les débats et de rassembler la CGT pour lui donner de la force.

Malgré les épreuves que nous traversons, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2015, souhaitant sincèrement que nous continuions, sans relâche, à construire une CGT accessible, utile et solidaire pour le monde du travail.

Thierry LEPAON

Secrétaire général de la CGT

70 ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Il nous semble indispensable de rappeler le programme du CNR. Né dans la clandestinité, porté par des hommes et des femmes qui ne voulaient plus vivre à genoux, ce programme a été la charpente de toutes les lois sociales qui nous ont accompagné depuis près de 70 ans. Dès les années 1950, il a été attaqué, soit de front, soit insidieusement. Le MEDEF en 2008, par la bouche de Denis Kessler a ni plus ni moins dit qu'il fallait « défaire méthodiquement le programme du CNR ». Toutes les attaques que nous subissons actuellement (salaires, protection sociale, retraite, fiscalité etc.) ne sont que la déclinaison des propos du MEDEF.

Si nos aînés, dans des conditions plus que difficiles, ont été capables d'élaborer et de mettre en place un tel programme, il est de notre devoir de, non seulement conserver les avancées, mais encore de les amplifier en tenant compte des progrès d'aujourd'hui. JP Dunoyer IHS74

LE CNR: d'Hier à Auiourd'hui

Qu'en est-il, aujourd'hui, des grandes lignes tracées par le CNR, en 1945, à la libération du pays ? Pour cela analysons trois points particuliers de ce programme figurant au chapitre II:

« Mesures à appliquer dès la libération du territoire » que le CNR a appelé « Les jours heureux ».

Chapitre II — paragraphe 4:

Mesures à appliquer afin d'assurer la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard étrangères.

Cette mesure est bien d'actualité quand on voit en 2014 l'attitude de la trop grande majorité des médias, TV, radios et journaux, publics et privés, aux mains de grands groupes privés ou aux ordres du gouvernement, qui pendant des semaines, voire des mois n'ont cessé d'ouvrir complaisamment leurs colonnes aux représentants du FN, pendant que ceux dits par eux « de la gauche de la gauche » c'est-à-dire de gauche sans être au PS, étaient quasiment interdits d'antenne.

Ainsi Monsieur Pujadas, star du JT de 20 h sur la 2, présentait les résultats des élections en Grèce, dont le peuple est martyrisé depuis des années au nom d'une dette dont il n'est pas responsable, en insistant sur l'avancée du parti fasciste Aube Dorée, et en omettant totalement d'indiquer que Siriza, l'équivalent du Parti de Gauche, était arrivé en tête avec près de 28 % des voix.

Un autre exemple : le mardi 3 juin 2014, les retraités de la France entière se rassemblaient à Paris à l'appel de la CGT et de sept autres organisations. De toutes les régions, ils étaient venus revendiquer pour les revenus, leurs conditions de vie et contre le mépris des gouvernants.

Au-delà de la querelle des chiffres, ce sont près de 25 000 qui avaient fait le déplacement. Et si la police annonce 7 000 manifestants, nous avons la preuve du mensonge, ne serait-ce que par le décompte de 10 000 voyageant dans les autocars affrétés, auxquels s'ajoutaient ceux des TGV et aussi les participants de la région parisienne.

La question n'est même plus là, car le silence assourdissant des médias publics et privés et

la quasi-totalité de la presse écrite (sauf l'Humanité) apporte la certitude d'une manipulation d'Etat.

Nous avons la preuve, s'il en était encore de l'Etat, des puissances d'argent et des influences besoin, que les « anciens » comme « on » les nomme ne trouvent plus aucun respect aux yeux du gouvernement et des médias à sa solde. Il est vrai que la pêche aux voix vient d'être fermée avec le bilan que l'on connaît.



Chapitre II - paragraphe 5:

Mesures à appliquer afin de promouvoir les réfor- ciers, vers le boulot pour les locaux et les routiers. mes indispensables:

grands moyens de production monopolisés, fruit du nement, il faut aujourd'hui débourser 20,80 euros travail commun, des sources d'énergies, des riches- de péages pour se rendre en voiture d'Aix à Menses du sous-sol, des compagnies d'assurances et ton. des grandes banques.

en France se sont accélérées à partir de 1986 sous tion de 60 %! le gouvernement de cohabitation dirigé par Jacques Chirac. Certaines de ces privatisations concernaient bénéfice net de 185 millions d'euros, pour un chifdes sociétés fraîchement nationalisées, comme fre d'affaires de 650 millions d'euros. Paribas ou Saint-Gobain, à la suite de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981.

la transition écologique veut faire passer à la un taux de rentabilité de l'ordre de 8 %, supérieur à concurrence les concessions hydrauliques (du do- celui de l'industrie. maine d'EDF) au travers de Sociétés d'Economies Mixtes, malgré l'opposition et les alertes de toutes les organisations syndicales du secteur de l'énergie. En l'état, ce projet s'avère être la privatisation pure et simple de la production hydroélectrique nationale.

Mais l'un des plus gros scandales concerne la privatisation des autoroutes.

Complicité idéologique entre gouvernants et patrons du BTP ? Plutôt vraisemblable, sinon comment expliquer que 7000 kilomètres d'autoroutes françaises, dont la plupart étaient largement amortis, aient été concédés, en 2005, à trois multinationales du béton et du transport (Vinci, Eiffage et la société espagnole Abertis) pour la somme vraiment modique de 14,8 milliards d'euros!

Cette privatisation des autoroutes initiées, en 2002, par le gouvernement Chirac-Jospin, bouclée en 2005-2006 par Chirac-Villepin avait suscité, parmi les parlementaires, nombre d'oppositions à gau- Où sont allés ces colossaux bénéfices ? En fin de che, et quelques réticences à droite. Mais le Minis- compte, le principal gagnant est bel et bien l'actiontre des Finances de l'époque, Thierry Breton, s'était naire tandis que le note la Cour des Comptes, « le montré rassurant ; « Ne craignez rien (sic) car c'est taux de satisfaction des usagers a fortement chuté, l'Etat qui contrôlera et qui fixera les tarifs (des péa- notamment sur le réseau Escota». ges) ».

Comptes, celle-ci juge, au contraire, que l'Etat n'a, moitié des bénéfices de Vinci est reversée sous depuis jamais fait le poids : « La négociation des forme de dividendes. avenants aux contrats de concession et le suivi par le concédant (le Ministère des Transports) se carac- res des sociétés autoroutières se partagent un miltérisent par un déséquilibre au bénéfice des socié- liards d'euros. De tous bords politiques et de toutes tés autoroutières. »

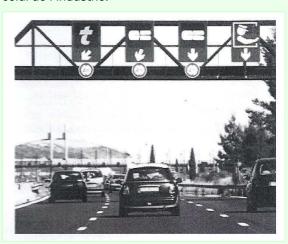
Créée dans les années 1950 pour construire « renationalisation » des autoroutes en France. une autoroute dans le massif de l'Estérel et désenclaver ainsi la Côte d'Azur, la société Escota est rait être celui de 2005 diminué des bénéfices nets aujourd'hui une filiale de Vinci qui gère le réseau réalisés par le privé depuis sept ans. entre Aix-en-Provence et Menton. Mais pour des millions de gens, le réseau Escota est devenu un

passage quasi obligé, vers le soleil pour les vacan-253 millions de passages ont été comptabilisés, en a) sur le plan économique : le retour à la Nation des 2011, aux barrières de péages Escota ! Hors abon-

Selon le quotidien Nice-Matin, le tarif sur ce Petit à petit depuis 1945, les privatisations parcours aurait, en vingt ans, subi une augmenta-

Ainsi la société Escota a réalisé, en 2011, un

Au total ce sont 2 milliards d'euros de bénéfices nets qu'ont enregistré, pour la seule année Le dernier projet gouvernemental concernant 2011, les trois sociétés autoroutières qui affichent



Selon le président du groupe Front de gau-Dans un rapport publié par la Cour des che à l'Assemblée nationale, André Chassagne, la

> On estime que bon an mal an, les actionnailes régions des voix s'élèvent pour demander une

> Pour les plus militants, le prix de rachat pour-

Chapitre II — paragraphe 5:

Mesures à appliquer afin de promouvoir les réformes indispensables:

b) sur le plan social : la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de merce et à la finance dont les rémunérations sont licenciement, le rétablissement des délégués d'ate- généralement supérieures et le statut plus valori-

Sous prétexte d'une désindustrialisation expliquée par un manque de compétitivité le MEDEF essaie de faire voler en éclat les éléments : sécurité de l'emploi et réglementation des conditions d'embauche en accusant le coût du travail.

En effet, les coûts salariaux unitaires (CSU) dans l'industrie sont pratiquement identiques en France et en Allemagne et le problème de l'industrie française relève davantage d'un défaut de gamme (exemple du secteur automobile où les Allemands fabriquent des modèles plus sophistiqués visant ainsi un secteur où la concurrence est moins forte).

Un autre élément de coût, selon le patronat. porte sur le haut degré de pression fiscale. Or les entreprises françaises ne sont pas défavorisées, dès lors que l'on se fonde sur le taux effectif d'imposition, et non pas sur le taux légal affiché (abattements pour les amortissements des investissements).

le PIB est la plus faible (0,3 % en 2010).

tait en France 34,1 % du PIB en 2010 contre 30,7 % en 2000 ce qui en fait l'une des économies les gnent : celui sur les retraites complémentaires en plus « financiarisées » des pays développés juste mars 2011, celui sur l'assurance chômage ensuite, derrière les US et avant les britanniques.

sent 39 % des exportations totales de la France. nal interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité des L'écart entre quelques grands groupes (environ entreprises et la sécurisation de l'emploi l'illustre 200) et le reste du tissu industriel s'est creusé au encore de la plus belle manière. Son but pour le cours des dernières années, conduisant à un patronat : adapter la masse salariale aux fluctua-« dualisme du système productif ». Par ailleurs un rapport parlementaire consacré à la R&D critiquait le comportement des grands groupes qui consiste à reporter sur leurs sous-traitants les coûts et risques de R&D (Recherche et Développement).

Au total, le poids de ces grandes entreprises dans l'économie nationale est devenu tellement massif qu'il justifierait la demande d'un audit sur la contribution effective des grandes entreprises à l'activité économique en terme d'emploi, d'investissement, de contribution au solde du commerce extérieur et même en terme de recherche (dépenses de R&D et brevets déposés) et leur utilisation des fonds publics.

Les différences dans l'effort d'innovation, mesuré par les dépenses de R&D sont désormais considérables.

En 2010, les entreprises allemandes y ont consacré 43,230 milliards d'euros contre 21,478 milliards pour les entreprises françaises ceci malgré le crédit d'impôt recherche (CIR) qui fait de la

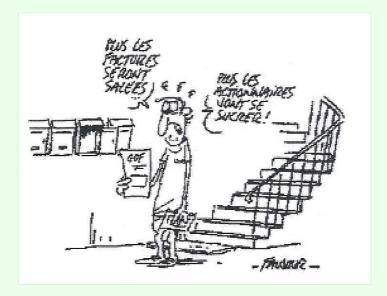
France le pays dont le système fiscal est le plus favorable à la R&D. Le relatif manque d'attrait des métiers de chercheurs dans les entreprises françaises, se comprend face aux métiers liés au com-



La crise aura permis au patronat, dans les domaines relevant de la négociation interprofes-La France est désormais une des nations de sionnelle, de mettre en œuvre « sa stratégie de nél'UE dont la part de l'industrie manufacturière dans gociation à coût nul pour les employeurs » et d'ériger en paradigme le statu quo, voire la baisse des Par contraste, le secteur financier représen- cotisations sociales donc du coût du travail. La plupart des accords de ces dernières années en témoisuivi par les quatre accords sur l'emploi des jeunes EN 2012 les 100 premières entreprises réali- entre avril et juillet 2011. Le dernier accord natio-



En l'espèce, <u>il s'agit bien là d'une redistribution radicale des risques, traditionnellement assumés</u> par les actionnaires en économie de marché, et qui sont désormais transférés aux salariés.



Pour en terminer, au vu de la situation actuelle sur les plans économiques et social, on voit bien l'écart creusé entre d'une part les mesures découlant du CNR et le travail de sape réalisé par le MEDEF et les grands groupes financiers pour détricoter ce programme et s'approprier les moyens de communication.

Une courroie de transmission bien utile que les médias, pour faire apparaître les retraités comme des nantis et montrer du doigt le manque de compétitivité dû au coût du travail en indirectement à une sécurisation trop grande des conditions d'embauche.

On peut bien dire que le programme du CNR a été bafoué.

Patrick HERRY Cahier d'Histoire N° 78 Octobre 2014 IHS 74

POUR QUEL AVENIR DOIT-ON SE PREPARER?

Pour qu'une grand civilisation puisse exister, il faut réunir au moins deux critères : « la solidarité et la parité ». C'est ce que les Egyptiens ont réussi à faire pendant trois mille ans, sauf qu'ils ont failli disparaître après le moyen empire à cause d'une remise en question de ces deux critères.

Pour qu'une grande civilisation puisse connaître une importante évolution, il faut ajouter un critère supplémentaire : « l'école obligatoire ». C'est tout cela qui a permis le développement de la démocratie d'aujourd'hui.

De nos jours certains veulent nous faire croire que ces valeurs sont désuètes pour que l'on adhère au libéralisme. Ces gens là peuvent-ils prouver que cela a déjà fonctionné par le passé ? J'en doute car il entraîne avec lui l'égoïsme et la jalousie.

Quand on constate cela, on ne refait pas le monde, mais si on admet (schématiquement et d'après la courbe de Gauss) que :

- 10 % des gens sont BIENS
- 10 % des gens sont MAUVAIS

Il reste 80 % de moutons qui penchent d'un côté ou de l'autre suivant la « mode » du jour.

Sachant que la mode est une notion éphémère, il suffit donc d'avoir de « bons *chiens* de troupeaux » pour les orienter dans la bonne direction.

Le syndicalisme a bien un rôle à jouer pour mettre fin à la mode d'aujourd'hui

Un camarade de l'Orne.

BONNES FÊTES A TOUTES ET TOUS!

POINT DE VUE

ACCOMPAGNER PLUTOT QUE SANCTIONNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La liste des boucs émissaires chargés d'endosser la responsabilité de la crise s'étoffe : le salarié dont le »coût du travail » serait exorbitant, le malade qui « coûterait trop cher à l'assurance- maladie », l'enfant et la famille qui ruineraient la Caisse d'Allocations Familiales, le retraité qui serait un « nanti », le demandeur d'emploi, « flemmard et trop bien rémunéré ». Tous sont visés par ceux qui « aiment l'entreprise » dans toutes les langues et qui cherchent à faire des économies pour compenser les effets du pacte de responsabilité.

Concernant les chercheurs d'emplois, la rhétorique est particulièrement nourrie. Renforcement du contrôle prôné par le ministre du Travail, appel du Premier Ministre à remettre en cause des allocations chômage jugées « trop généreuses », sortie par Pôle emploi d'une étude qui tend à indiquer que 20 % des chômeurs ne feraient pas de recherches actives...

Etonnamment, cette stigmatisation des demandeurs d'emplois intervient au moment même où, dans la lignée des réformes engagées dans les trois dernières décennies, se met en place une nouvelle convention qui se traduira par une baisse des droits pour la majorité des allocataires. François Hollande affirmait pourtant en janvier 2013 « qu'on ne baisse pas les droits des chômeurs en période de crise ».

Aujourd'hui, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés du tout. Et cette proportion est en augmentation. Près d'un tiers sont bénéficiaires des minima sociaux (ASS ou RSA) et, contrairement ce qui est affirmé ici ou là, le système d'indemnisation du chômage dans notre pays n'est pas des plus généreux en Europe. Et le chômage augmente!

Le problème n'est donc pas dans l'indemnisation mais bien dans la précarité, dans les licenciements –quand va-t-on enfin encadrer les ruptures conventionnelles qui concernent un indemnisé sur 10 ? - dans le manque d'offres d'emplois, ce qui pose la question de la stratégie des entreprises et celui de la politique mise œuvre pour relancer l'économie.

Mettre à contribution les employeurs qui usent et abusent des contrats précaires, mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle assurant un revenu de remplacement à tous, renforcer et rénover le service public de l'emploi sont autant de mesures nécessaires à mettre en œuvre dans une autre politique de l'emploi, y compris pour réduire le déficit de l'Unedic.

L'acteur public qu'est l'Etat ferait mieux de s'interroger sur ses propres responsabilités dans la situation et se remettre en cause. Plutôt que de « sortir la trique », il ferait mieux de centrer bien plus positivement son action, via le service public de l'emploi, sur le développement de la relation physique à l'entreprise pour stimuler et collecter les offres d'emplois ainsi que sur le déploiement d'un véritable accompagnement des demandeurs d'emplois.

Lionel Marie Membre CGT du CESER Basse Normandie

Ouest-France du 24/10/2014



POINT DE VUE

SECURITE SOCIALE: UN TROU CREUSE PAR DES ENTREPRISES « INDELICATES »?

nomies ? ». On dénonce les hôpitaux mal gérés, les ment socialement inacceptables. 35 heures, la consommation excessive de médicaments et, en résumé, une assurance-maladie au- mais les effectifs de l'inspection du travail semblent dessus de nos moyens, ce qui nous conduit à nous considérablement sous dimensionnés pour atteinendetter au détriment des générations à venir, dre cet objectif : environ 800 inspecteurs assistés égoïstes que nous sommes. Des « coups de rabot » de 1 500 contrôleurs veillent à la protection de 18 sont alors prévus sur les dépenses sanitaires et millions de salariés du secteur privé dans 1,8 milsociales.

Pourtant, un chapitre du rapport annuel de la Cour des comptes sur l'application des lois de couvrement de cet important gisement de financefinancement de la Sécurité sociale, publié le mois ment ne signifie pas qu'il ne faille pas continuer à dernier (Sept. 2014 NDLR) conduit à une explica- améliorer la gestion des moyens attribués à notre tion tout à fait différente.

Comme chaque année, au moment du vote de la loi tives qui s'y emploient. Mais il est faux de dire que de financement de la Sécurité Sociale, revient la nous n'avons pas les moyens d'affecter à nos démême question : « Où la sécu va-t-elle faire des éco- penses de sanitaires et sociales des sommes qui nomies ? ». On dénonce les hôpitaux mal gérés, les croîtront inévitablement au fil du temps, du fait du 35 heures, la consommation excessive de médica- vieillissement de notre population. Cette évolution ments et, en résumé, une assurance-maladie au- est à voir comme une chance et non comme un dessus de nos moyens, ce qui nous conduit à nous poids, à l'heure où notre économie est en quête de endetter au détriment des générations à venir, croissance non délocalisable. égoïstes que nous sommes. Des « coups de rabot » sont alors prévus sur les dépenses sanitaires et sociales.

Pourtant, un chapitre du rapport annuel de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, publié le mois dernier (Sept. 2014 NDLR) conduit à une explication tout à fait différente.

Ce rapport mentionne que la fraude aux coti- Remarques : - J. Grolier ne parle que des entrepride 20 milliards d'€uros, en 2012 (Cotisations socia- raison de leurs difficultés financières. les, CSG, CRDS, Unedic, et assurances complémen- - On ose espérer que ces entreprises « fraudeuses » taires obligatoires), alors que le « déficit » était de ne reçoivent rien de l'Etat (CICE, etc...), mais!!! l'ordre de 19 milliards. Autrement dit, si l'ensemble des cotisations dues avait été effectivement versé par les entreprises assujetties, notre bonne vieille Sécu serait en excédent malgré le ralentissement économique préjudiciable à l'équilibre des comptes sociaux. Il est surprenant que les médias aient peu développé cette information.

Cette fraude provient pour plus de 90 % du travail dissimulé, en particulier dans les secteurs de la construction et du commerce. Elle repose sur d'anciennes pratiques (principalement la sousdéclaration d'activité), mais aussi sur des abus nouveaux (statut de travailleur détaché à l'étranger ou

Comme chaque année, au moment du vote de la loi d'auto-entrepreneur). De plus, elle s'effectue très de financement de la Sécurité Sociale, revient la souvent au détriment d'une main d'œuvre précaire, même question : « Où la sécu va-t-elle faire des éco- confrontée à des conditions d'emploi et d'héberge-

> La lutte contre ce fléau est donc prioritaire. lions d'entreprises.

> Bien entendu, recherche d'un meilleur resanté par la collectivité. Nombreuses sont les initia-

Jacques Grolier Maître de conférence à Rennes 1. Directeur du master Economie et gestion des établissements sanitaires et sociaux.

Ouest-France du 23/10/2014

sations imputables aux entreprises a doublé en huit ses « fraudeuses », celles qui pourraient payer leur ans. Elle représente un manque à gagner de plus dû à la Sécu, et non de celles qui ne payent pas en





Elections professionnelles:

la CGT éduc'action Caen progresse!

Dans un contexte électoral très difficile, la CGT Educ'action conserve sa représentativité au niveau national en gardant le siège acquis en 2011 au Comité Technique Ministériel.

Pour ce qui concerne l'Académie de Caen, la CGT Educ'Action progresse en passant de 495 voix à 576 au CTA, et passe ainsi de 5,7% à 6,3% des suffrages exprimés.

Dans le Calvados, cette progression est encore plus importante, puisque la CGT éduc'action avec 329 voix obtient pour la première fois un siège au comité technique spécial départemental. Elle devient la cinquième organisation du département avec 7,5% des voix.

Pour la CAPA des PLP, la CGT Educ'Action avec 281 voix et 40,5% des suffrages conserve ses cinq sièges (sur 10) et reste la première organisation syndicale dans ce corps.

Pour la CAPA certifiés, la CGT Educ'action progresse aussi (89 voix en 2014 contre 59 en 2011) mais rate de peu l'obtention d'un siège.

Pour la première fois, la CGT éduc'action présentait une liste à la CAPD du Calvados. 44 scrutins se sont reportés sur cette liste. Cela n'a certes pas été suffisant pour décrocher un siège, mais demeure très encourageant étant donné la faible implantation dans le corps des Professeur des Ecoles.

Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont soutenus, qui se sont mobilisés dans la campagne électorale, qui ont voté et appelé à voter pour nos listes.

Cette campagne électorale a permis une véritable dynamique collective. Poursuivons sur cette dynamique pour les mobilisations et les luttes qui nous attendent : les mobilisations pour une véritable politique d'éducation prioritaire, la défense de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, les mobilisations contre la précarité et contre la dégradation des conditions de travail...

La CGT Educ'action Caen poursuivra son action pour que les personnels puissent se faire entendre et gagner de nouveaux droits. Elle continuera à porter sa vision de l'Ecole et à combattre les politiques d'austérité.



2015

Section Nationale des Retraités CGT EDUC'ACTION

263, rue de Paris - Case 549 – 93515 MONTREUIL CEDEX 01 55 82 76 42 ou 01 55 82 76 10 unsen.retraites@ferc.cgt.fr

BAREME DE COTISATIONS Retraité(e)s pour 2015 - 1 %

								www.		
MONTANT TOTAL NET DE TOUTES LES PENSIONS COTISATION										collisation nation appries
									(VIE NOUVELLE incluse)	
	PAR MOIS			PAR AN				1 % du total pensions		didaction
								PAR MOIS	PAR AN	facale, ou credit d'expes
de	700.00 €	å	799,99 €	de	8 400,00 €	à	9 599,99€	8,73€	104,80€	35,63 €
de	800,00€	à	899,99 €	de	9 600,00 €	à	10 799,99 €	9,73€	116,80€	39,71 €
de	900,00€	à	999,99€	de	10 800,00 €	à	11 999,99 €	10,73 €	128,80€	43,79 €
de	1 000,00 €	à	1 099,99€	de	12 000,00 €	à	13 199,99 €	11,73€	140,80€	47,87 €
de	1 100,00 €	à	1 199,99 €	de	13 200,00€	à	14 399,99 €	12,73 €	152,80€	51,95€
de	1 200,00 €	à	1 299,99 €	de	14 400,00 €	à	15 599,99 €	13,73 €	164,80€	56,03 €
de	1 300.00 €	à	1 399,99 €	de	15 600,00€	à	16 799,99 €	14,73 €	176,80€	60,11€
de	1 400,00 €	à	1 499,99 €	de	16 800,00 €	à	17 999,99 €	15,73 €	188,80€	64,19 €
de	1 500,00 €	à	1 599,99 €	de	18 000,00 €	à	19 199,99 €	16,73 €	200,80€	68,27 €
de	1 600,00 €	à	1 699,99 €	de	19 200,00 €	à	20 399,99 €	17,73€	212,80 €	72,35€
de	1700,00€	à	1 799,99 €	de	20 400,00 €	à	21 599,99 €	18,73 €	224,80 €	76,43 €
de	1 800,00€	à	1 899,99€	de	21 600,00 €	à	22 799,99 €	19,73 €	236,80 €	80,51 €
de	1 900,00 €	à	1 999,99€	de	22 800,00 €	à	23 999,99 €	20,73 €	248,80€	84,59 €
de	2 000,00€	à	2 099,99 €	de	24 000,00 €	à	25 199,99 €	21,73 €	260,80€	88,67 €
de	2 100,00 €	à	2 199,99€	de	25 200,00 €	à	26 399,99 €	22,73 €	272,80€	92,75€
de	2 200,00 €	à	2 299,99 €	de	26 400,00 €	à	27 599,99 €	23,73 €	284,80 €	96,83€
de	2 300,00 €	à	2 399,99 €	de	27 600,00 €	à	28 799,99 €	24,73 €	296,80 €	100,91€
de	2 400,00 €	à	2 499,99 €	de	28 800,00 €	à	29 999,99 €	25,73 €	308,80€	104,99€
de	2 500,00 €	à	2 599,99 €	de	30 000,00 €	à	31 199,99 €	26,73 €	320,80 €	109,07€
de	2 600,00 €	à	2 699,99 €	de	31 200,00 €	à	32 399,99 €	27,73€	332,80 €	113,15€
de	2700,00€	à	2 799,99 €	de	32 400,00 €	à	33 599,99 €	28,73 €	344,80 €	117,23€
de	2 800,00 €	à	2 899,99 €	de	33 600,00 €	à	34 799,99 €	29,73 €	356,80 €	121,31 €
de	2 900,00 €	à	2 999,99€	de	34 800,00 €	à	35 999,99 €	30,73 €	368,80€	125,39 €
de	3 000,00 €	à	3 099,99 €	de	36 000,00 €	à	37 199,99 €	31,73 €	380,80€	129,47 €
de	3 100,00 €	à	3 199,99 €	de	37 200,00 €	à	38 399,99 €	32,73 €	392,80 €	133,55€
de	3 200,00 €	à	3 299,99 €	de	38 400,00 €	à	39 599,99 €	33,73 €	404,80€	137,63€
de	3 300,00 €	à	3 399,99 €	de	39 600,00 €	à	40 799,99 €	34,73 €	416,80 €	141,71€
de	3 400,00 €	à	3 499,99 €	de	40 800,00 €	à	41 999,99 €	35,73 €	428,80 €	145,79€
de	3 500,00 €	à	3 599,99 €	de	42 000,00 €	à	43 199,99 €	36,73 €	440,80 €	149,87€
-	3 600,00 €	-	3 699,99 €	de	43 200,00 €	à	44 399,99 €	37,73€	452,80 €	153,95€
	3 700,00 €		3 799,99 €	de	44 400,00 €	à	45 599,99 €	38,73 €	464,80 €	158,03€
Dealers of	3 800,00 €		3 899,99 €	de	45 600,00 €	à	46 799,99 €	39,73 €	476,80 €	162,11€
-	3 900,00 €		3 999,99 €	de	46 800,00 €	à	47 999,99 €	40,73 €	488,80€	166,19€
	4 000,00 €		4 099,99 €	de	48 000,00 €	à	49 199,99 €	41,73 €	500,80€	170,27 €

Sachant que les cotisations syndicales bénéficient d'une déduction fiscale de 66%, il ne reste, que 34% à la charge des syndiqués, imposables ou non.

La cotisation comprend:

1,00% des pensions nettes perçues

14,80 € pour le journal national "Vie Nouvelle" (soit 1,23 € par mois)

Pour information : reversements

entre 67 et 71% sont reversés à CoGéTise pour l'Unsen, la FERC, les UL, UD et la confédération